

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques


REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00301
Numéro SIREN : 401 633 052
Nom ou dénomination : 26 H7

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2021 sous le numéro de dépôt A2021/010812



26H7

401 633 052 R.C.S. ROMANS

40, allée de Bretagne
26300 BOURG-DE-PEAGE

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société SARL 26H7 en société
par actions simplifiée**

26H7

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société SARL 26H7 en société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision de l'associé unique en date du 14 décembre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- depuis le 30 juin 2021, date d'arrêté des derniers comptes annuels, votre société connaît une évolution cohérente par rapport au précédent exercice malgré l'impact de la crise de la Covid-19,
- votre gérant estime que le chiffre d'affaires de l'exercice clos en 2022 devrait croître par rapport à celui de 2021 à marge constante.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Valence le 16 décembre 2021

BDO Rhône Alpes
Représentée par

Vincent BADIN
Commissaire à la transformation
Associé

